

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 NOVEMBRE 2018**

NOMBRE :
• de Conseillers en exercice 27
• de présents 17
• de votants 25

L'an deux mil dix huit
Le dix neuf novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation
légale,
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET

**TARIFS DE LOCATION DE LA
SALLE LOUIS ARAGON ET
DE LA SALLE DES SPORTS
POUR MANIFESTATIONS A
BUT LUCRATIF**

Etaient présents : BAILLEUX A. BAUDRIN P. FAILLON J.
DOLEZ C. DELANNOY JM. DUMOULIN H. SALADIN B.
COLLET C. SPOTO S. THUILLET MP. DE MULDER A.
RAMEZ D. MOREAU G. PREUVOT R. COLOMBEL L.
GOBERT J. GARNERONE L.

Etaient excusés : DESROUSSEAU C. MULON M. RIFF C.
COLLET Ch. NATHIEZ V. MONTAY G. HAMADI A.
DEBIONNE M.

Procurations respectives à : THUILLET MP. COLLET C.
PREUVOT R. SALADIN B. COLOMBEL L. BAUDRIN P.
RAMEZ D. MOREAU G.

Le Maire certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie le
20/11/2018

Et que la convocation du Conseil
avait été faite le 13/11/2018

Etaient absents non excusés : PREVOT V. MUSY F.

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour
remplir les fonctions de secrétaire.

M. l' Adjoint aux finances fait part aux membres de l'assemblée délibérante de l'opportunité de revoir le tarif des locations applicables à la location de la Salle Aragon et de la Salle des Sports pour l'organisation de salons et manifestations à but lucratif avec vente de produits sur place.

Il propose une augmentation de tarifs en rapport avec les frais engendrés par l'occupation de ces salles et des cuisines.

Le Conseil Municipal, considérant que le tarif antérieur avait pris effet au 1^{er} janvier 2018 et après en avoir délibéré, adopte les tarifs ci-dessous qui prendront effet au 1^{er} janvier 2019,

	2018	2019
Salle Aragon samedi et dimanche	1 570,00 €	1 650,00 €
Salle des Sports samedi et dimanche	1 570,00 €	1 650,00 €
Salle Aragon et salle des sports samedi et dimanche	2 611,00 €	2 742,00 €
Salle Aragon vendredi, samedi, dimanche	1 826,00 €	1 917,00 €
Salle des sports vendredi, samedi,	1 826,00 €	1 917,00 €

dimanche		
Salle Aragon et salle des sports vendredi, samedi, dimanche	3 261,00 €	3 424,00 €
Mise à disposition de matériel :		
Une table	4,20 €	4,40 €
Une chaise	0,56 €	0,60 €
Mise à disposition cuisine et vaisselle	104,00 €	109,00 €
Mise à disposition vaisselle	42,00 €	44,00 €
Avancée de scène Aragon	118,00 €	124,00 €
Installation de ces matériels par les services techniques (ou d'autres structures)		
Taux horaire TTC, 1 ouvrier		
Majoration pour intervention dimanche et jours fériés : + 75 %	38,00 € TTC	40,00 €

Conformément à la décision prise par délibération exécutoire du 2 juin 1995, la mise à disposition de la ligne téléphonique fera l'objet de la mise en recouvrement d'un forfait de 8 euros lors des locations de salles.

Toutefois, Afin de garantir la commune des défections injustifiées des demandeurs, l'assemblée locale a décidé par délibération du 30 décembre 2003, d'exiger le versement du montant total de la location payable dès réception du titre de recettes émanant de Monsieur le Percepteur en poste à MARLY LEZ VALENCIENNES, deux mois avant la date de location (de date à date). En cas de non paiement dans ce délai, la salle ne sera pas mise à disposition.

D'autre part, considérant la nécessité de recouvrer le coût représentatif de la vaisselle cassée et du matériel mis à disposition emporté, l'assemblée décide d'appliquer les tarifs ci-annexés.

Les montants des locations et des coûts des matériels ou vaisselles seront versés entre les mains de M. le Trésorier Public, Percepteur de MARLY LEZ VALENCIENNES, sur émission d'un titre de recettes à l'article 752 du budget communal.

Vote : à l'unanimité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 20 novembre 2018

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

